



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Dominique SARTOR

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF
Déchetterie - Régularisation convention CCVO

Par convention passée entre le Grand Dijon et la CCVO, les habitants de Plombières ont pu utiliser jusqu'à fin 2010 la déchetterie située à Velars s/Ouche, moyennant le versement d'une redevance annuelle à l'habitant de 15 € (45 420 € au titre de la dernière année et compte tenu des révisions).

Lors de la commission environnement du 7 juin 2011 les élus ont, sur la base d'une comparaison des coûts de gestion des déchetteries du Grand Dijon avec les tarifs facturés, acté le fait de ne pas reconduire la convention et de proposer à la CCVO une convention à hauteur de 4.50 € par habitant.

Par courrier du 6 janvier 2012 Monsieur le Président de la CCVO ne retenait pas la proposition faite et envoyait un projet d'avenant à la précédente convention, d'un montant de 44 520 € (2 968 habitants * 15 €) pour l'accueil des habitants de Plombières-lès-Dijon en 2011 considérant qu'il s'agissait d'un renouvellement tacite.

Par courriers du 13 février 2012 et du 23 décembre 2013, le Grand Dijon a maintenu sa position de ne pas valider l'avenant et de proposer une régularisation de la situation à hauteur d'une participation établie à 4.50 € l'habitant soit 13 275 € au titre de l'année 2011.

Le Conseil de communauté de La Communauté de Communes du Somberonnais et de la Vallée de l'Ouche a validé lors de sa séance du 20 février 2014 cette proposition.

Il convient de solder définitivement ce dossier et de signer l'avenant à la convention proposé validant le versement de 13 275 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Services d'Intérêt Collectif,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de communes de la vallée de l'Ouche joint en annexe et à verser 13 275 € pour solde de tout compte,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

